

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT
PROCES VERBAL****Séance du 31 mai 2021**

Date de la convocation : 27/05/2021 - Date de l'affichage du compte rendu : 07/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai à 18 heures 30, dans la Salle Jean-Pierre CHABROL, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Étaient présents : Mme BLANCHARD Sandrine, M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAURIN Marie-Françoise, Mme MAYEN Claudine, Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. ROUS Alain, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procurations : Mme MAZURE Danielle (Mme PEYRARD)

Absent excusé : M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, M. MARTINEZ Lionel.

Début de séance : 18h40

Secrétaire de séance : Karine NADAL

Public : 0

Monsieur le Maire, Loïc FATACCIOLI, ouvre la séance.

Il indique que du matériel de vidéo conférence a été acheté et mis en place pour permettre une meilleure écoute par les habitants.

Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- 2021_006 demande subvention informatique
- 2021_007 demande subvention pôle éducatif cd34

Point_01 Approbation du PV du 29 mars 2021

Abstentions 2 (M. Rous et Mme Heitz de Robert), vote pour : 14 – Adopté à la majorité des membres présents.

2021_27 Institutions – Adhésion de la CCPL au Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du conseil du 25 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a adhéré au Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue. Un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est un syndicat mixte regroupant, sur un territoire sans enclave, des EPCI à fiscalité propre et correspondant à un bassin de vie ou de population et qu'il est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes « fermés »).

Cette organisation territoriale proposée par le législateur, tout en préservant l'échelon communal et intercommunal, permet de se doter d'un outil commun en vue de la concertation et la construction d'un projet de territoire à l'échelle du PETR et d'une structure porteuse des financements territorialisés des Départements, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Le PETR est administré par un Conseil syndical, constitué de délégués élus par les Communautés de Communes membres en tenant compte du poids démographique de chaque EPCI.

Les liens entre la Communauté de Communes du Pays de Lunel et le PETR Vidourle Camargue ont toujours été forts. Dès les années 2000, la Communauté de Communes a adhéré à l'association des maires pour la préfiguration du Pays Vidourle Camargue comme territoire de projet du bassin de vie entre Nîmes et Montpellier.

A la création du Pays en 2005, les formalités administratives pour un périmètre interdépartemental Gard/Hérault n'ont pas été réunies et n'ont donc pas permis à la Communauté de Communes de poursuivre la démarche avec les autres Communautés de Communes.

Avec la candidature du Pays aux fonds européens en 2014, s'est reposée la question de la cohérence du territoire en tant que bassin de vie. Une convention de partenariat a alors été signée, permettant à la Communauté de Communes du Pays de Lunel de rejoindre le périmètre d'action des fonds européens sans toutefois être membre adhérent au syndicat mixte.

A plusieurs reprises, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a manifesté son souhait de rejoindre pleinement le PETR.

Le 10 février 2021, le comité syndical du PETR s'est prononcé favorablement à l'adhésion de l'EPCI. Il est précisé que la contribution des EPCI membres du PETR est fixée à 1,90 € par habitant par an.

Considérant la délibération de la Communauté de Communes en date du 25 mars 2021 relative au principe d'adhésion de l'intercommunalité au PETR et adoptant les statuts du PETR,

Considérant l'intérêt d'adhérer au PETR Vidourle Camargue pour permettre de porter les actions et d'œuvrer pour la dynamisation du territoire rural au service des EPCI qui le composent ;

Considérant la volonté exprimée par les Présidents des Communautés de communes membres du PETR d'intégrer la Communauté de Communes du Pays de Lunel au périmètre du syndicat mixte ;

Considérant enfin que le PETR ne constitue pas une préfiguration de fusion des EPCI membres ;

Conformément à l'article L 5211-17 et suivants du CGCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue,
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet, au terme de cette procédure, afin de bien vouloir arrêter au 1^{er} juillet 2021 l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

2021_28 Institutions – Constitution du groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil que, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, et dans un souci d'économies d'échelle, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres ont constitué un groupement de commandes en vue de la passation en commun d'un accord cadre d'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables

informatiques, par délibération du 28 septembre 2017. La convention actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé de renouveler le groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables informatiques pour une durée de 8 ans à compter de la notification de la convention à l'ensemble des membres.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, la convention constitutive du groupement doit définir, d'une part, les modalités de constitution de ce dernier et, d'autre part, le rôle de chaque membre du groupement dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés.

Le groupement de commandes est constitué, à compter de la notification de la convention par le coordonnateur à l'ensemble des membres, pour une durée de 8 ans.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel soit désignée en qualité de coordonnateur. Le groupement de commandes est doté d'une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Pour la commune, il est proposé d'élire un titulaire et un suppléant de la CAO du groupement. Pour rappel, seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune peuvent être membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Il pourra être procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin public (vote à main levée), si le conseil le décide à l'unanimité.

Les candidatures sont enregistrées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le maire propose Claudine MAYEN comme titulaire et lui-même comme suppléant. Aucune autre candidature n'est proposée, les membres présents approuvent le vote à main levée à l'unanimité.

M. Rous souligne que la durée de 8 ans est importante. M. le Maire indique que cela permet d'avoir un groupement de commande constitué pour les prochaines équipes municipales, pour permettre de ne pas avoir tout à voter immédiatement après l'élection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables informatiques pour une durée de 8 ans à compter de la notification de la convention à l'ensemble des membres,
- **Acte** que le président de la CAO du groupement est le président de la CAO de la CCPL
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces s'y rattachant
- **Approuve** l'élection des membres de la CAO du groupement pour représenter la commune à main levée
- **Procède à l'élection** des membres de la CAO du groupement (Claudine MAYEN en tant que membre titulaire, Loïc FATACCIOLI en tant que membre suppléant)

2021_29 Domaine public – Convention Escape Game

Rapporteur : Mme Karine NADAL, adjointe au maire

La SAS adventure Cap organise des activités d'Escape Game sur la commune de Boisseron.

Afin de permettre l'occupation du domaine public et de préciser les responsabilités de chacun, une convention (jointe à la convocation au présent conseil) doit être signée.

Mme Nadal explique qu'il y a deux trajets prévus, qui permettent de découvrir les sites patrimoniaux. M. Rous souhaite savoir si cela implique un entretien particulier des sites et si cela engage notre responsabilité. Mme Nadal précise qu'il n'y a pas d'entretien spécifique, la convention ne nous donne pas d'obligation mais autorise le professionnel à utiliser l'espace public. La responsabilité de l'activité relève de la SAS.

L'objectif est aussi qu'il y ait une interaction avec les commerces de Boisseron et la voie verte.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public pour une durée d'un an reconductible deux fois,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ladite convention.

2021_30 Domaine public – Convention pour l'implantation de composteurs collectifs

Rapporteur : Mme Karine NADAL, adjointe au maire

Mme Nadal rappelle la demande des administrés et la volonté de l'équipe de mettre en place des composteurs. La commission vie locale propose ainsi d'implanter des composteurs au cœur du village historique et de proposer des bio sceaux aux habitants.

Plusieurs lieux ont été étudiés, le lieu retenu est à l'intersection entre la rue de la Bouvine et la rue de la Vieille Porte. Par la suite si cela fonctionne et selon la demande nous pourrions envisager un nouveau site.

M. Rous s'inquiète du risque de dépôt sauvage.

M. Luc Fournier indique qu'à Garrigues il y en a un qui est très respecté et qui fonctionne très bien, de même à Saussines, St Sériès... Il n'y a pas de ramassage sur ces sites.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), pour limiter les quantités de déchets fermentescibles à collecter et à traiter, peut mettre à disposition des habitants volontaires des composteurs de 600 à 1000 litres, en vue d'installer de nouveaux composteurs collectifs partagés située Rue de la vieille porte à Boisseron.

L'usage d'un composteur collectif permet de traiter les déchets de cuisine et de repas de nature végétale, les plantes d'ornement fanées ainsi que les papiers absorbants et les petits cartons d'emballage, à l'exception des déchets carnés et de poissons.

Afin de définir les conditions de mise à disposition de composteurs pour les résidences ayant fait acte de volontariat, il convient de signer une convention avec la CCPL laquelle précise les engagements de chacun :

La Communauté de Communes du Pays de Lunel s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement l'équipement suivant :
 - o Jusqu'à 5 composteurs bois de 600 à 1000 litres selon le nombre d'habitants,
 - o Un bio -seau pour chaque foyer souhaitant composter,
 - o Les consignes pour bien composter.
- Approvisionner le site en matière sèche lors de sa mise en route,
- Intervenir rapidement en cas de problème majeur sur le site,
- Accompagner techniquement les référents du site en :
 - o Assurant leur formation pour les rendre autonome,
 - o Les assistant lors des premières grandes phases du processus (retournement de compost, transvasement...),
 - o Assurant un suivi régulier du site si nécessaire, en présence des référents, jusqu'à autonomie totale (un an environ).

La commune s'engage à :

- Désigner au minimum deux référents, qui seront les interlocuteurs de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et veilleront au bon fonctionnement des composteurs collectifs,
- Entretien en bon état le matériel mis à disposition,
- Approvisionner le site de compostage en matière sèche après la mise en route. En cas de problème d'approvisionnement, les référents devront prévenir le guide composteur de la Communauté de Communes,
- Suivre les conseils et les consignes communiqués par la Communauté de Communes,
- Sensibiliser les habitants au compostage.

Au vu de ces explications, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition.

2021_31 Domaine public – Servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées – Parcelle AB513

Rapporteur : M. Bernard BRIDIER, adjoint au maire

Afin de permettre le raccordement d'une nouvelle construction au réseau d'eaux usées, situé en bord de voirie, il est nécessaire d'établir une convention de servitude sur la parcelle AB513, propriété de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de servitude de passage jointe,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer les actes et documents y afférents.

2021_32 Domaine public – Servitude de passage d'une canalisation d'eau brute – Parcelle AK341 et 470

Rapporteur : M. Bernard BRIDIER, adjoint au maire

Le projet de desserte en eau brute non potable développé par BRL nécessite la réalisation d'ouvrage et le passage de canalisations. Afin de permettre l'implantation de ces canalisations, il est nécessaire d'établir une convention de servitude sur les parcelles AK341 et 470, propriétés de la commune.

M. Rous souligne qu'il y a également des parcelles en bord de voirie à régulariser. M. Bridier indique avoir en effet rencontré le notaire et qu'il y en a beaucoup, mais que celles-ci ne sont pas concernées. Il précise que c'est l'association qui sollicite cette implantation complémentaire.

M. le Maire indique que plus on se rapproche de l'utilisateur final, plus le tuyau est petit et donc avec moins de débit. Une demande a donc été faite auprès de BRL pour vérifier si une extension pouvait être faite pour permettre de desservir les jardins, aujourd'hui souvent arrosés avec de l'eau potable, traitée, chère. Par ailleurs cela évite de ponctionner les nappes phréatiques ce qui est problématique en temps de restriction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de servitude de passage jointe,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer les actes et documents y afférents.

2021_33 Enfance jeunesse – Convention PEDT

Rapporteur : Mme Karine NADAL, adjointe au maire

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Il est un instrument souple et adaptable aux territoires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La validation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Direction de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, du projet éducatif territorial déposé par la collectivité est formalisée dans une convention.

M. le maire indique que le PEDT est un document programmatique, qu'il conviendrait dans le futur, d'associer davantage de personnes autour de son élaboration. Mme Nadal précise qu'il peut également être intercommunal, il peut traiter des sujets vastes, l'environnement, les déchets, le harcèlement etc.

Au vu de ces explications, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention avec le DSDEN 34.

2021_34 Enfance jeunesse – Transfert ALSH jeunes vers la commune

Rapporteur : Mme Karine NADAL, adjointe au maire

La commission enfance jeunesse a travaillé lors de trois réunions successives sur ce projet de transfert de l'ALSH ado (Mouv'in Boisseron), actuellement associatif, vers la commune. Dans l'avenir cela pourrait évoluer vers un ALSH intercommunal.

L'équipe municipale s'est engagée à développer le secteur de la jeunesse, afin de renforcer la cohérence globale d'un projet autour de l'enfance et de la jeunesse de la commune s'étendant de 0 à 18 ans. Ce projet est en lien avec le Point information jeunesse et le conseil municipal jeune. Enfin l'association actuellement gestionnaire a des difficultés à renouveler son bureau.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent, la mairie continuant de prendre à sa charge les frais de personnel. Si l'ALSH grandit et qu'il y a des besoins supplémentaires, les recettes croissent également.

Mme Nadal présente les tranches de tarifs. Il y a actuellement 35 à 38 usagers.

La commission propose de conserver les mêmes tarifs, sachant que les tranches correspondent à la demande de la CAF. La cotisation annuelle va ainsi de 10 à 25€. Les CM2 sont admis dès la fin d'année au 1^{er} juillet.

Il y a actuellement 5 structures ado sur l'intercommunalité. Il est donc réfléchi l'intérêt de procéder à des activités en commun.

Ainsi, la commission jeunesse propose au conseil municipal de procéder au transfert de l'ALSH jeune vers la commune. Mme Nadal précise que cela fonctionnera comme n'importe quel service communal, les projets, orientations, tarifs seront décidés par le conseil municipal.

Mme Heitz de Robert indique que c'est assez cher pour seulement 38 enfants.

M. le Maire indique que jusqu'ici c'est la commune qui déjà payait les encadrants, la question est donc faut il maintenir ou non ce service ? Pour nous, il est important de le conserver car la jeunesse fait vivre le village, la vie dans les villages est aussi choisie pour le cadre que cela propose.

Les bénévoles ont porté ce service, l'activité a maintenant besoin de se professionnaliser, il y a des obligations réglementaires, et le système du bénévolat implique un fonctionnement en dent de scie. Par ailleurs il faut du lien social en dehors de l'école. Plutôt que d'avoir de « fausses dépenses communales », il vaut mieux que la municipalité s'en saisisse. Par ailleurs, 57 enfants sont usagers sur 120 enfants. C'est donc un bon rapport d'utilisation.

5 séjours sont proposés, avec des envies des ados variables chaque année. Lorsque la structure est ouverte il y a toujours une quinzaine d'enfants présents. Des réunions seront poursuivies, et un bilan annuel sera présenté au conseil municipal.

Il est précisé que la CCPL n'a pas la compétence ALSH ados, seulement enfant.

M. Rous rappelle que cela peut changer si l'on passe en agglo.

M. le maire indique qu'il y a un souhait de travail en commun entre les communes sur ce mandat. Concernant l'agglo, il faudra en discuter entre élus. Mme Golendorf précise que cela permettra des économies d'échelle pour les transports...

Afin de mener à bien ce projet, il convient de suivre la procédure suivante :

DDCS : Changement de statuts de l'ALSH Ados pour l'agrément DDCS.

CAF :

- ✚ Courrier du maire stipulant la volonté de reprendre la gestion de l'ALSH
- ✚ Signature d'une nouvelle convention. Pour se faire fournir la délibération du Conseil Municipal qui acte la reprise de gestion de l'équipement par la commune, le projet pédagogique de la structure, le projet éducatif, le budget prévisionnel et les grilles tarifaires.

Trésorerie : Etendre la régie de l'ALP à une régie mixte avec régie d'avance.

M. Rous s'inquiète des surcoûts, souhaite que l'on travaille rapidement avec les communes voisines. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de modification de coût par rapport au fonctionnement antérieur et que l'on ne peut décider pour les autres communes. Cela sera donc travaillé en cours d'année.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Mme Heitz de Robert, M. Rous) et 14 voix pour :

- **APPROUVE** la reprise de gestion de l'équipement par la commune,
- **ACTE** le projet pédagogique de la structure, le projet éducatif, le budget prévisionnel et les grilles tarifaires.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à modifier la régie afin d'intégrer les mouvements budgétaires de l'ALSH communal.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

- Elections des 20 et 27 juin

M. le Maire rappelle qu'il y aura deux élections en même temps : élection du binôme pour le canton, et de liste pour la région. Les deux élections en même temps imposent deux votes successifs. Les bureaux de vote sont conservés comme d'habitude, mais les personnes entreront dans la salle, voteront pour le conseil départemental, puis sans sortir, voteront pour les régionales.

Les règles sanitaires sont précises et il faut plus d'assesseur qu'habituellement.

Les conseillers municipaux ont obligation à tenir le rôle d'assesseur, il est donc demandé à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de donner leurs disponibilités.

Il est signalé que certains administrés ont reçu les enveloppes vides pour les départementales. Il s'agit d'une erreur de mise sous enveloppe, cela a été signalé, et les personnes concernées sont invitées à se faire connaître pour que les professions de foi leur soit renvoyées.

- Communication : droit de l'opposition.

M. le Maire indique que lors du précédent conseil nous avons abordé la question du droit de l'opposition. Mme Heitz demande la date d'envoi de l'article. Mme Golendorf rappelle qu'il y a une parution tous les 2 mois et qu'il faut donc le transmettre le 10 du mois précédent.

- Covid 19 : état des dernières instructions de la Préfecture. Impact sur la vie associative.

Mme Nadal rappelle les différentes restrictions. Les mineurs peuvent utiliser les lieux intérieurs et extérieurs, les majeurs pour l'instant encore seulement l'extérieur. La vie associative est donc perturbée mais quelques manifestations auront lieu.

Les 5 et 6 a lieu un week-end photo, un accord de la préfecture a été obtenu.

Nous attendons encore les dernières consignes pour la fête de la musique. Nous ne savons pas encore si nous pourrons ou non l'organiser. Nous espérons pouvoir faire les retrouvailles citoyennes, et une rencontre festive.

Mardi prochain une réunion avec le tissu associatif pour faire le planning et prévoir des manifestations.

- Ouverture Mélia café

Il doit rouvrir mi juin. Deux réunions ont eu lieu, l'une avec les commerçants ambulants pour voir les emplacements du marché, et l'aménagement au vu de la terrasse à mettre en place. Une seconde réunion

aura lieu mercredi avec les autres commerces du cœur de village pour faire le lien, échanger avec le Mélia café.

M. le Maire est très satisfait de cette reprise par deux jeunes adultes. C'est un vrai challenge et le projet s'inscrit dans quelque chose de très compatible avec la mairie : intergénérationnel, jeux de cartes, ouvert aux parents pour manger une glace par exemple, et ouvrira de bonne heure pour permettre aux artisans de se retrouver.

Ils vont également proposer un coin épicerie. Tout ne sera pas mis en place immédiatement, mais petit à petit. Il faut maintenant, pour que le village vive, utiliser ces commerces et ce nouveau café.

Mme Heitz de Robert souhaite connaître l'avancée de la signalétique. M. le maire indique qu'un rendez vous est prévu avec le conseil départemental la semaine prochaine pour l'entrée de ville.

M. Bridier indique que nous accueillons une stagiaire en master qui travaille sur les réseaux et les mobilités sur la commune. Elle a réalisé une analyse des mobilités douces en prenant en compte les points névralgiques comme l'école. Une enquête auprès des administrés, des usagers a été réalisée, un relevé des panneaux, des trottoirs, avec leur état, leur situation... Nous avons constaté ainsi que certains panneaux n'ont pas la hauteur réglementaire par exemple, ce qui peut paraître anodin mais permet de projeter des améliorations de la sécurité.

- Incivilités et problème de voisinage

La municipalité est fréquemment sollicitée pour des problèmes de voisinage.

Une poubelle de propreté canine a été incendiée, des problèmes de voisins qui ont du mal à se parler, etc. Nous avons tous l'idée qu'il faut continuer à vivre dans un village, et pour cela il faut déjà commencer à discuter entre soi. Une méthode est aujourd'hui en place : essayons de voir pour quelle raison les choses ne vont pas, puis si oralement cela ne fonctionne pas, il faut s'écrire, puis, ensuite, la municipalité peut essayer de jouer le rôle de médiateur, même si parfois les problèmes ne sont pas de la compétence de la mairie.

M. le Maire souligne que certains viennent se plaindre alors qu'ils n'ont jamais parlé à leurs voisins ! Il faut aussi parfois accepter que le coq chante !

M. Reversat indique également qu'il y a eu beaucoup de déchets extramuros pendant le confinement, et qu'actuellement, il y en a intramuros, donc plus gérés par la CCPL mais la mairie.

M. le Maire proposera un article dans le prochain bulletin municipal.

Mme Heitz de Robert demande s'il y a un service d'urgence en cas de dépôt d'ordures pendant le week-end. M. le Maire rappelle qu'il n'y en a pas car cela nécessiterait de rémunérer des astreintes pour les agents.

- Extinction des candélabres

Le dernier bulletin municipal, l'Actu a développé le projet d'extinction des candélabres. Quelques boisseronnais ont réagi sur Facebook, certains ont transmis leur avis à la mairie. La note est très positive, nous allons donc nous atteler à faire un test très prochainement. Au-delà de l'économie sur le budget communal nous pensons au bien être de la faune et de la flore mais aussi des habitants. Nous ferons attention aux retours des habitants et nous ferons un bilan au bout de plusieurs mois, sur des périodes différentes, si possible avec une réunion publique.

M. le Maire rappelle que nous ne sommes pas précurseurs, il y a des centaines de communes qui pratiquent l'extinction, laquelle est réalisée, quand on éteint chez nous.

Les échanges sur Facebook ont été intéressants.

Sur Boisseron nous avons des candélabres au sodium, et des dispositifs qui ne permettent pas autre chose qu'éteindre et allumer. La mise en place de systèmes de variation nécessite de forts investissements.

- Parking

M. Reversat indique que le tracé des emplacements a été réalisé, le problème de l'éclairage solaire à détection à planter est en cours. La mise en œuvre devrait suivre rapidement.

Nous recevons aussi beaucoup de plaintes de personnes au sujet du désherbage, or, quand il pleut et fait soleil l'herbe pousse ! c'est le cas actuellement, et le désherbage se fait par quartier.

- Concours photo

L'idée est de faire des photos de la commune et de les afficher avec un grand format, il faut donc une bonne qualité. L'affichage se fera vers le 15 juillet et il faudra voter pour la photo que l'on préfère par village. Ce projet a été rejoint par Saussines et Entre-Vignes, puis finalement nous sommes 9 communes participantes. Il y aura des prix par village et également des prix de l'intercommunalité.

C'est donc une manifestation pluricommunale pour laquelle les élus ont travaillé ensemble.

La communauté de commune a proposé d'organiser un équivalent du circuit des capitelles sur Boisseron, cela pourra être discuté.

M. le Maire précise qu'une discussion a également été faite avec l'escape game pour un circuit tourné patrimoine.

- Spectacles prévus : concert le 3 juillet (mango, musique latino), concert de rock le 23 juillet, le 13 si possible, une projection dans la carrière, et un spectacle public vers la mi-août. Le 6 août aura également lieu une animation pour la nuit des étoiles.

Tout cela sera précisé sur l'Actu, selon les mesures préconisées par la Préfecture.

Prochain conseil municipal : le 5 juillet.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance
Karine Nadal

Le maire
Loïc Fataccioli